



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE

Arrêté du Maire n° 2020-031

LA MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DES ZONAGES ASSAINISSEMENT PROLONGATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire de LA MEZIERE,

- ✧ **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2224-10 et Article R2224-8 ;
- ✧ **Vu** le Code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L123-19 et R123-9 ;
- ✧ **Vu** la délibération 2019/144 du Conseil municipal de La Mézière en date du 20 décembre 2019 proposant le zonage de l'assainissement eaux usées et eaux pluviales ;
- ✧ **Vu** les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement à soumettre à l'enquête publique ;
- ✧ **Vu** l'arrêté n°2020-027 du 20 mai 2020 portant la mise à l'enquête publique des zonages assainissement ;
- ✧ **Vu** l'arrêté n°2020-026 du 20 mai 2020 portant sur le retrait de l'arrêté n°2020-019 portant la mise à l'enquête publique des zonages assainissement ;
- ✧ **Vu** le Décret n° 2020-453 du 21 avril 2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 ;
- ✧ **Vu** la LOI n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;
- ✧ **Vu** l'Ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire ;
- ✧ **Vu** l'Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif en date du 25 septembre 2019 désignant le Commissaire-enquêteur ;

ARRETE

Article 1 : En raison d'une faible participation du public, malgré un affichage et une publicité importante de l'avis d'enquête, l'enquête publique ouverte du Lundi 15 juin au Lundi 29 juin, par arrêté du Maire, est prolongée jusqu'au Lundi 13 juillet, 17h.

Article 2 : Monsieur Gérard BESRET, ingénieur territorial à la retraite, désigné par décision N°E19000170 /35 du 25 septembre 2019 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif, assumera les fonctions de Commissaire enquêteur. Il n'y a pas de permanences supplémentaires prévues.



Val d'ille
Aubigné

site web : www.lameziere.com

email : mairie@lameziere.fr

1, rue de Macéria - 35520 LA MÉZIERE - Tél.: 02 99 69 33 36 - Fax 02 99 69 35 58

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché aux lieux habituels et à la porte de la mairie. Un avis sera inséré dans 2 journaux locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales.

Article 4 : Le reste des dispositions de l'arrêté municipal n°2020-27 du 20 mai 2020 susvisé est inchangé.

Article 5 : Des copies du présent arrêté seront transmises pour attribution et exécution à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Commissaire enquêteur.



A La Mézière, le 29 juin 2020.

Le Maire,

P. GORIAUX